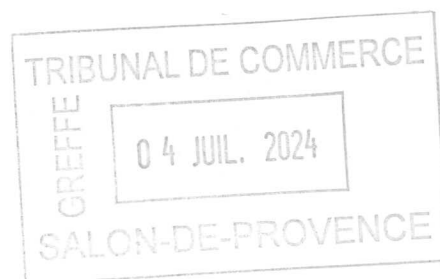


Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 04/07/2024 - 4252 - 2017 B 00483 - 829 113 596 - AART-RBE



SASU AART-RBE
18 AVENUE GUYNEMER
13800 ISTRES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐						
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE													
Désignation de la société						Adresse du siège social							
SASU AART-RBE													
SIRET 82911359600011													
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement							
18 AVENUE GUYNEMER													
13800 ISTRES													
RÉGIME FISCAL DES GROUPES													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :													
B ACTIVITÉ													
Activités exercées				PROMO ARTISTES CREATION OEUVRE				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%				Déficit		646	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%													
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%									
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations													
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies		☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotés		☐										Autres dispositifs	☐
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												☐	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.													
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%													
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %													
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4													
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre												☐	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :													
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre												☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :													
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :													
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE													
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		COMPTABILITE EXPERT					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :							
ETANG DE BERRE EXPERTISE LA GRANDE PYRAMIDE PLACE JF CHAMPOLLION 13800 ISTRES													
Tél : 04 42 11 00 20						Tél :							
OGA/OMGA						☐		Viseur conventionné		☐		(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 31/12/2023 Lieu : ISTRES							
N° d'agrément :						Qualité et nom du signataire : PRESIDENT							
						Signature : ROMAN BEDOC ETIENNE							
Examen de conformité												☐	

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)	
		(f)	
		(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU AART-RBE**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME DÉPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 191 A ter et A quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SASU AART-RBE										18 AVENUE GUYNEMER						Néant ☐																	
Adresse de l'entreprise		13800 ISTRES																																	
SIRET		82911359600011										Durée de l'exercice en nombre de mois *						12																	
												Durée de l'exercice précédent *						12																	
												Exercice N clos le 31122023				Exercice N-1 clos le 31122022																			
ACTIF												Brut 1				Amortissements-Provisions 2				Net 3				Net 4											
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010									012																								
		014									016																								
	Immobilisations corporelles*	028									030																								
	Immobilisations financières* (1)	040									042																								
	Total I (5)	044									048																								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050									052																							
		Marchandises *	060									062																							
	Avances et acomptes versés sur commandes	064									066																								
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068									070																								
		072	2 925								074									2 925	2 553														
	Valeurs mobilières de placement	080									082																								
	Disponibilités	084	545								086									545															
	Charges constatées d'avance *	092									094																								
	Total II	096	3 470								098									3 470	2 553														
	Total général (I + II)	110	3 470								112									3 470	2 553														
PASSIF																		Exercice N NET 1				Exercice N-1 NET 2													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120									120	10 000								120	10 000														
	Ecart de réévaluation	124									124																								
	Réserve légale	126									126																								
	Réserves réglementées*	130									130																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131									132																								
	Report à nouveau	134									134	(18 105)								134	(15 307)														
	Résultat de l'exercice	136									136	(646)								136	(2 798)														
	Subventions d'investissement	137									137																								
	Provisions réglementées	140									140																								
	Total I	142									142	(8 752)								142	(8 105)														
Provisions pour risques et charges	154									154																									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156									156										269														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164									164																								
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166									166	4 645								166	2 413														
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	192								172	192								172	192														
	Comptes courants d'associés	173									173	7 386								173	7 786														
	Autres dettes	175									175																								
	Produits constatés d'avance	174									174																								
	Total III	176									176	12 222								176	10 659														
Total général (I + II + III)																		180	3 470								180	2 553							
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193									(4) Dont dettes à plus d'un an	195																							
	(2) Dont créances à plus d'un an	197									Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																							
	(3) Dont comptes courants d'associés	199									(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations																								

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU AART-RBE		Néant ☐						
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022						
		1		2						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210							
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215	214							
		217	218	2 330	1 513					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222							
	Production immobilisée *		224							
	Subventions d'exploitation reçues		226							
	Autres produits		230							
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	2 330	1 513					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234							
	Variation de stock (marchandises) *		236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240							
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	2 818	4 311					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	150						
	Rémunérations du personnel *		250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252							
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255	254							
	Dotations aux provisions		256							
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262							
		260								
	Total des charges d'exploitation (II)		264	2 968	4 311					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(638)	(2 798)					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280							
	Produits exceptionnels (IV)		290							
	Charges financières (V)		294	8						
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300							
		348								
	Impôts sur les bénéfices *		306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(646)	(2 798)					
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314	646					
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318							
	Provisions non déductibles *		322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324							
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	330							
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127					
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352		354	646			
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356						
Déficits antérieurs reportables : *		18.105			360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370		372	646				
		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASUAART-RBE						Néant ☐			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU AART-RBE**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

	Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683			
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2	
Constructions	720		725		3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5	
Matériel de transport	750		755		6	
Autres immobilisations corporelles	760		765		7	
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
						780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	18 105
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	18 105
Déficits de l'exercice	860	646
Total des déficits restant à reporter	870	18 752

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 122
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant restant à la ligne 870 du tableau 2033-D de l'exercice précédent.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AART-RBE		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	2 330	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	2 330	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	2 818	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	2 818	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	(488)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 82911359600011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AART-RBE

ADRESSE (voie) 18 AVENUE GUYNEMER

CODE POSTAL 13800 VILLE ISTRES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ROMAN BEDOC Prénom(s) ETIENNE ROGER ANTOINE
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 13/11/1956 N° département 13 Commune MARTIGUES Pays FRANCE
Adresse : N° 18 Voie AVENUE GUYNEMER
Code postal 13800 Commune Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

Etats financiers au 31/12/2023

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 470 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 330 euros** et un total **charges** de **2 976 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-646 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Etats financiers au 31/12/2023

Bilan

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
TOTAL III - Actif Circulant NET	3 470	100,00	2 553	100,00	917	35,92
Autres créances	2 925	84,28	2 553	100,00	372	14,56
44562000 TVA DED. SIMMO.			80	3,14	(80)	-100,00
44566000 TVA DED. S/ABS			645	25,27	(645)	-100,00
44567000 CREDIT DE TVA	2 925	84,28	1 828	71,59	1 097	60,01
Disponibilités	545	15,72			545	
51210000 BNP	545	15,72			545	
TOTAL DUBILAN ACTIF	3 470	100,00	2 553	100,00	917	35,92

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	(8 752)	-252,1	(8 105)	-317,4	(646)	-7,97
Capital Social ou individuel	10 000	288,15	10 000	391,65		
10100000 CAPITAL	10 000	288,15	10 000	391,65		
Report à nouveau	(18 105)	-521,7	(15 307)	-599,5	(2 798)	-18,28
11900000 REPORT A NOUVEAU (DEBITEUR)	(18 105)	-521,7	(15 307)	-599,5	(2 798)	-18,28
Résultat de l'exercice	(646)	-18,62	(2 798)	-109,6	2 152	76,90
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	12 222	352,18	10 659	417,45	1 563	14,67
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			269	10,52	(269)	-100,00
51210000 BNP			269	10,52	(269)	-100,00
Emprunts et dettes financières divers	7 386	212,82	7 786	304,92	(400)	-5,14
45510000 COMPTE COURANT	7 386	212,82	7 786	304,92	(400)	-5,14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 645	133,84	2 413	94,50	2 232	92,50
040C Collectif fournisseurs créditeurs	4 645	133,84	2 413	94,50	2 232	92,50
Dettes fiscales et sociales	192	5,52	192	7,51		
44572000 TVA COLLECTEE 20%	192	5,52	192	7,51		
TOTAL DU BILAN PASSIF	3 470	100,00	2 553	100,00	917	35,92

Etats financiers au 31/12/2023

**Compte
de
Résultat**

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
Total des produits d'exploitation	2 330	100,00	1 513	100,00	817	54,04
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	2 330	100,00	1 513	100,00	817	54,04
Production vendue Services FRANCE	2 330	100,00	1 513	100,00	817	54,04
70620000 PRESTATIONS PSYCHANALYSE	2 330	100,00	1 513	100,00	817	54,04
Montant net du chiffre d'affaires	2 330	100,00	1 513	100,00	817	54,04
Total des charges d'exploitation	2 968	127,38	4 311	284,98	(1 343)	-31,15
Autres achats et charges externes	2 818	120,93	4 311	284,98	(1 493)	-34,64
60630000 FOURNITURES D'ENTRETIEN			108	7,14	(108)	-100,00
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES			234	15,47	(234)	-100,00
61350000 LOCATIONS MOBILIERES			171	11,32	(171)	-100,00
61520000 ENTRETIEN S/BIENS IMMOBILIERS			411	27,17	(411)	-100,00
61810000 DOCUMENTATION	28	1,21			28	
62260000 HONORAIRES	1 860	79,83	1 883	124,50	(23)	-1,24
62280000 Formation			938	62,01	(938)	-100,00
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES			80	5,29	(80)	-100,00
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	137	5,88	27	1,80	110	404,04
62570000 RECEPTIONS	301	12,91			301	
62600000 FRAIS POSTAUX	14	0,60			14	
62710000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	477	20,49	283	18,71	194	68,72
62820000 Divers			175	11,58	(175)	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	150	6,44			150	
63513000 AUTRES IMPOTS LOCAUX	150	6,44			150	
Autres charges de gestion courante	0,01					
65800000 CHARGE DIV. GEST° COURANTE	0,01					
Résultat d'exploitation	(638)	-27,38	(2 798)	-184,9	2 160	77,20
Total des produits financiers						
Total des charges financières	8	0,36	0,02		8	N/S
Intérêts et charges assimilées	8	0,36	0,02		8	N/S
66160000 INTERETS DEBITEURS	8	0,36	0,02		8	N/S
Résultat financier	(8)	-0,36	-0,02		(8)	N/S
Résultat courant avant impôts	(646)	-27,74	(2 798)	-185,0	2 152	76,90
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

01/01/2023	12
31/12/2023	mois

01/01/2022	12
31/12/2022	mois

Variations	%
------------	---

Résultat de l'exercice

(646) -27,74

(2 798) -185,0

2 152 76,90

Questionnaire en matière de lutte contre le blanchiment 1/2

Vigilance vis-à-vis de l'entité

Oui Non NA Impact Observations

Le dossier contient-il des documents officiels d'identité actualisés (K-Bis et autres) ?

☒ ☐ ☐

Existe-t-il des changements juridiques fréquents de structures ou d'associés/dirigeants ?

☐ ☒ ☐

L'entité a-t-elle subi un contrôle fiscal avec des redressements importants ?

☐ ☒ ☐

Vigilance vis-à-vis du bénéficiaire

Oui Non NA Impact Observations

Connaissons-nous les associés directs détenant plus de 25% des droits de vote ou du capital ou les dirigeants ?

☒ ☐ ☐

Avons-nous rencontré le(s) dirigeants effectif(s) ?

☒ ☐ ☐

Existe-t-il fréquemment des changements de représentant légal ?

☐ ☒ ☐

Informations sur l'actionnariat

Oui Non NA Impact Observations

Existe-t-il parmi les actionnaires ou dirigeants des personnes politiquement exposées (PPE) ?

☐ ☒ ☐

Existe-t-il une part de capital détenue par des actionnaires inconnus et/ou physiquement absents ?

☐ ☒ ☐

Existe-t-il des doutes sur l'intégrité et la réputation des actionnaires ou dirigeants ?

☐ ☒ ☐

Informations sur les dirigeants

Oui Non NA Impact Observations

Existe-t-il des éléments ou des indices permettant de penser que la direction pourrait être amenée à fausser délibérément les résultats de l'entité ?

☐ ☒ ☐

Des personnes clés ont-elles quitté l'entité récemment ?

☐ ☒ ☐

Les dirigeants changent-ils souvent de banque, d'avocat, d'expert-comptable ?

☐ ☒ ☐

Questionnaire en matière de lutte contre le blanchiment 2/2

Structure de l'entité	Oui	Non	NA	Impact	Observations
-----------------------	-----	-----	----	--------	--------------

La structure de l'entité est-elle complexe ? ☐ ☒ ☐

Existe-t-il des opérations, des filiales ou des comptes bancaires significatifs dans des pays étrangers qui n'ont en apparence aucun lien commercial évident avec l'entité ? ☐ ☒ ☐

Vigilance liée aux opérations	Oui	Non	NA	Impact	Observations
-------------------------------	-----	-----	----	--------	--------------

Existe-t-il des opérations complexes ? ☐ ☒ ☐

L'entité exerce-t-elle une activité générant d'importants mouvements d'argent liquide ? ☐ ☒ ☐

L'entité exerce-t-elle dans un secteur sensible/ favorable au blanchiment (casinos, immobilier, négoce de pierres précieuses, antiquités ou oeuvres d'arts, opérateurs de jeux ou de paris autorisés, secteur associatifs etc.) ☐ ☒ ☐

Existe-t-il des montants anormalement élevés ? ☐ ☒ ☐

Existe-t-il des opérations sans justification économique ? ☐ ☒ ☐

L'origine des fonds est-elle suffisamment justifiée ? ☒ ☐ ☐

Existe-t-il des transactions avec des pays faisant partie de la liste des pays nécessitant une vigilance ? ☐ ☒ ☐

Conclusion

--

AART-RBE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 18 avenue Guynemer 13800 Istres

RCS : 829 113 596 Salon de Provence

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et décisions
du Président en date du 28 juin 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin à 16 heures.

Monsieur Etienne ROMAN-BEDOC, demeurant à 13800 Istres,

**Propriétaire de la totalité des 100 actions de 100 euros composant
le capital de la société AART-RBE,**

**Associé unique et Président de ladite société, approuve les comptes
annuels exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 (document comptable
Etang de Berre Expertise) et maintient la continuité de ladite société.**

**L'associé unique déclare qu'aucune distribution de dividendes n'a eu
lieu depuis la création de la société.**

Etienne ROMAN-BEDOC

Associé unique Président

